



Rapport tirant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact au stade de la réalisation de la ZAC de l'Ecoquartier Flaubert

Rouen et Petit-Quevilly



AVANT-PROPOS ET CONTEXTE DE LA MISE A DISPOSITION

L'aménagement de l'Écoquartier Flaubert est une opération d'aménagement envisagée par la Métropole Rouen Normandie pour permettre l'accueil dans un nouveau quartier plurifonctionnel d'environ 15 000 personnes, usagers, habitants et salariés. La programmation prévoit la réalisation de près de 450 000 m² de surfaces de planchers, toutes fonctions urbaines confondues (habitats, activités économiques, équipements et services), sur plus d'une vingtaine d'années.

Pour mener cette opération, il est prévu de recourir à la procédure d'urbanisme opérationnelle de Zone d'Aménagement Concerté prévue à l'article L-311-1 du code de l'urbanisme. Le périmètre opérationnel s'étend sur 68 hectares.

Précédée d'une étude d'impact, le dossier de création de ZAC a été approuvé le 23 juin 2014 par le Conseil Métropolitain en parallèle de la reconnaissance de l'intérêt métropolitain de l'opération. La mise à disposition du public de l'étude d'impact, du projet de dossier de création de ZAC ainsi que l'avis de l'autorité environnementale est une formalité substantielle prévue au code de l'environnement, à l'article L.122-1-1. La mise à disposition a été organisée dans les conditions définies par délibération du Bureau de la Métropole du 16 décembre 2013 puis le bilan a été tiré par délibération du Bureau de la Métropole le 23 juin 2014 avant d'être mis à disposition du public.

Afin de poursuivre les études préalables à l'aménagement de l'Ecoquartier Flaubert, la Métropole a engagé le dossier de réalisation de ZAC. Conformément à l'article R 311-7 du Code de l'Urbanisme, le dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact mentionnée à l'article R 311-2, notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création. Il avait été ainsi décidé de réaliser une mise à jour de l'étude d'impact de l'opération au regard du dossier de réalisation de ZAC.

La saisine de l'autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), compétente pour cette opération en raison du programme de travaux de l'Ecoquartier Flaubert et du raccordement définitif du Pont Flaubert a été effectuée le 7 janvier 2016 pour l'examen de l'étude d'impact au stade de la réalisation de la ZAC. L'autorité environnementale, qui a accusé réception de la saisine le 13 janvier, a émis son avis le 6 avril 2016. La Métropole Rouen Normandie et Rouen Normandie Aménagement, aménageur de la ZAC, ont produit un mémoire en réponse.

A l'instar de la procédure menée pour la création de la ZAC, conformément à l'article L 122-1-1 du Code de l'Environnement, l'étude d'impact relative au projet, la demande d'autorisation, l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et de celles des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet et l'avis émis par l'autorité environnementale doivent être mis à la disposition du public.

MODALITES DEFINIES DE LA MISE A DISPOSITION

Le Bureau de la Métropole en date du 23 mars 2016 a approuvé la délibération qui précise les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact récapitulées ci-après :

Les consultations

- Consultation en libre accès de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale d'une part, à l'accueil, au siège de la Métropole Rouen Normandie du lundi au vendredi aux horaires habituels d'ouverture et d'autre part, sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie où les avis, remarques et questions pourront être laissés sur la page internet dédiée au projet de l'Ecoquartier Flaubert : www.metropole-rouen-normandie.fr/ecoquartier-flaubert,
- Consultation en libre accès du dossier de demande d'autorisation comportant notamment le projet de dossier de réalisation de la ZAC Ecoquartier Flaubert, d'une part à l'accueil de la Métropole Rouen Normandie aux jours et heures d'ouverture habituels et d'autre part, sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie dédié à l'Ecoquartier Flaubert à l'adresse suivante www.metropole-rouen-normandie.fr/ecoquartier-flaubert,
- Mise à disposition d'un registre à l'accueil, au siège de la Métropole Rouen Normandie, du lundi au vendredi aux horaires habituels d'ouverture, permettant de consigner les avis, observations et questions relatives à cette étude. En premières pages de ce registre, les informations suivantes apparaîtront :
 - L'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et celles des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements,
 - L'avis de l'autorité environnementale pour la réalisation de la ZAC "Ecoquartier Flaubert",

L'affichage

- de mentionner par avis l'ensemble des modalités précisées ci-dessus au journal Paris-Normandie, dans la rubrique « annonces légales » et ce au moins huit jours avant leur mise en place,

La durée

- de mettre à disposition l'ensemble des documents susvisés pour une durée de deux semaines, soit 15 jours.



MISES EN ŒUVRE DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Les consultations

A l'accueil de la Métropole, a été déposé un **dossier consultable** aux jours et horaires habituels d'ouverture de la collectivité. Ce dossier comprend :

- Le projet de réalisation de la ZAC
- L'étude d'impact :
 - o Tome 1 : Etude d'impact, réalisation de la ZAC
 - o Tome 2 : Annexes de l'étude d'impact
 - o Tome 3 : Résumé non technique
- L'avis de l'Autorité Environnementale – CGEDD du 6 avril 2016
- Le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale



Une affiche en format A3 a été apposée sur les portes d'entrée de la Métropole pour informer de cette mise à disposition.



**Mise à disposition du dossier de l'étude d'impact
de la réalisation de la ZAC Ecoquartier Flaubert
ROUEN et PETIT-QUEVILLY**

Le projet d'écoquartier Flaubert a fait l'objet d'une étude d'impact préalablement à la réalisation de la ZAC qui sera mise à disposition du public selon les modalités approuvées par délibération du Bureau de la Métropole du 23 mars 2016. Cette mise à disposition comprendra le dossier d'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le projet de réalisation de ZAC ainsi qu'un registre où pourront être consignés les avis et observations du public. Elle sera consultable à partir du 29 avril 2016 et pendant 2 semaines aux jours et horaires habituels d'ouverture au siège de la Métropole Rouen Normandie situé 14 bis avenue Pasteur à Rouen. Cette mise à disposition sera consultable au format numérique sur le site : <http://www.metropole-rouen-normandie.fr/ecoquartier-flaubert>. Les avis pourront être laissés sur le site internet.

Un registre, permettant de consigner les avis, observations et questions relatives à cette étude accompagnait le dossier de mise à disposition.



ECOQUARTIER FLAUBERT

**MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT
REALISATION DE ZAC
ROUEN ET PETIT-QUEVILLY**

REGISTRE D'OBSERVATIONS

En premières pages de ce registre, les informations suivantes apparaissent :

- L'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et celles des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements (cf. ci-après),



ECOQUARTIER FLAUBERT
ROUEN ET PETIT-QUEVILLY

**INDICATION DES AUTORITES COMPETENTES POUR PRENDRE LA DECISION ET CELLE DES PERSONNES
AUPRES DESQUELLES PEUVENT ETRE OBTENUS LES RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET**

1-Autorités compétentes pour prendre la décision de réalisation de la ZAC

Monsieur le Président de La Métropole Rouen Normandie
14, bis avenue Pasteur CS 50589
76006 Rouen cedex

2-Personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet

Métropole Rouen Normandie

Bertrand MASSON, Direction Aménagement et Grands Projets, bertrand.masson@metropole-rouen-normandie.fr

Emmanuelle LEVALLOIS, Direction Aménagement et Grands Projets, emmanuelle.levallois@metropole-rouen-normandie.fr

Rouen Normandie Aménagement

Christophe GAUTHIER, Responsable d'opération, christophe.gauthier@rouen-normandie-amenagement.fr

Céline LEMESRE, assistance d'opération, celine.lemesre@rouen-normandie-amenagement.fr

Aucune observation n'a été formulée sur ce registre.

- L'avis de l'autorité environnementale pour la réalisation de la ZAC "Ecoquartier Flaubert" collées sur les pages 2 à 23 du registre d'observations.

Les documents étaient également consultables **sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie** sur la page dédiée au projet : www.metropole-rouen-norandie/ecoquartier-flaubert et en **téléchargement** sur la page des publications : www.metropole-rouen-normandie.fr/affiche-les-publications-de-la-metropole-252



Le dossier comprend les mêmes pièces, à savoir :

- Le projet de réalisation de la ZAC
- L'étude d'impact :
 - o Tome 1 : Etude d'impact, réalisation de la ZAC
 - o Tome 2 : Annexes de l'étude d'impact
 - o Tome 3 : Résumé non technique
- L'avis de l'Autorité Environnementale – CGEDD du 6 avril 2016
- Le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale

http://www.metropole-rouen-normandie.fr/ecoquartier-flaubert

Écoquartier Flaubert | Métropole

Galérie de composants ...

VOS SERVICES EN 1 CLIC

- Coeur de Seine
- Territoire d'avenir
- La concertation
- Espace docs

Mise à disposition du dossier de l'étude d'impact au stade de la réalisation de la ZAC de l'Ecoquartier Flaubert à Rouen et à Petit-Quevilly

[Consulter le dossier de l'étude d'impact](#)

Donnez-nous votre avis

Symbole de la reconquête des quais rive gauche et première étape de l'écoquartier Flaubert, la Presqu'île constitue un magnifique site dédié à la promenade, aux loisirs et à la détente.

Un espace qui prend encore plus d'attraits avec le retour des beaux jours. D'ailleurs, les horaires d'été permettent d'en profiter plus largement. Inaugurée en 2013, la Presqu'île, anciennement appelée presqu'île Rollet ou « l'île au charbon », offre 15 hectares de promenade et de loisirs ouverts sur le fleuve.

- Coeur de Seine
- Territoire d'avenir
- La concertation
- Espace docs

A l'arrière des hangars s'étend le jardin du rail, une aire de jeux pour les enfants de 3 à 10 ans, deux structures en bois pour les enfants de plus de 10 ans, un terrain de pétanque ainsi qu'une grande prairie fleurie.

NOUVEAU :
Mise à disposition du dossier d'étude d'impact au stade de la réalisation de ZAC - 29 avril - 13 mai 2016

TOUJOURS DISPONIBLES :
Hébergement 157 - Avis d'appel à projets et cahier des charges
Mise à disposition du dossier d'étude d'impact au stade de la création de ZAC - 2014

Le Pont Flaubert

FR 08:53 12/05/2016

http://www.metropole-rouen-normandie.fr/affiche-les-publications-de-la-metropole-252

Publications | Métropole Ro...

Galérie de composants ...

Publications

FILTRE LES PUBLICATIONS PAR THÉMATIQUE

▼ valider

Ecoquartier Flaubert - Etude d'impact - réalisation de la ZAC-2016

PRATIQUE
Téléchargez

- Le logo de la Métropole au format .jpg ou .eps
- La charte graphique de la Métropole

Procès-verbaux des réunions
Documents administratifs
Données SIG de la Métropole
Les publications
Le Mag de la Métropole

Projet de DOSSIER de RÉALISATION

Avis de l'autorité environnementale

Tome 3. résumé non technique

Tome 2. Annexes de l'étude d'impact

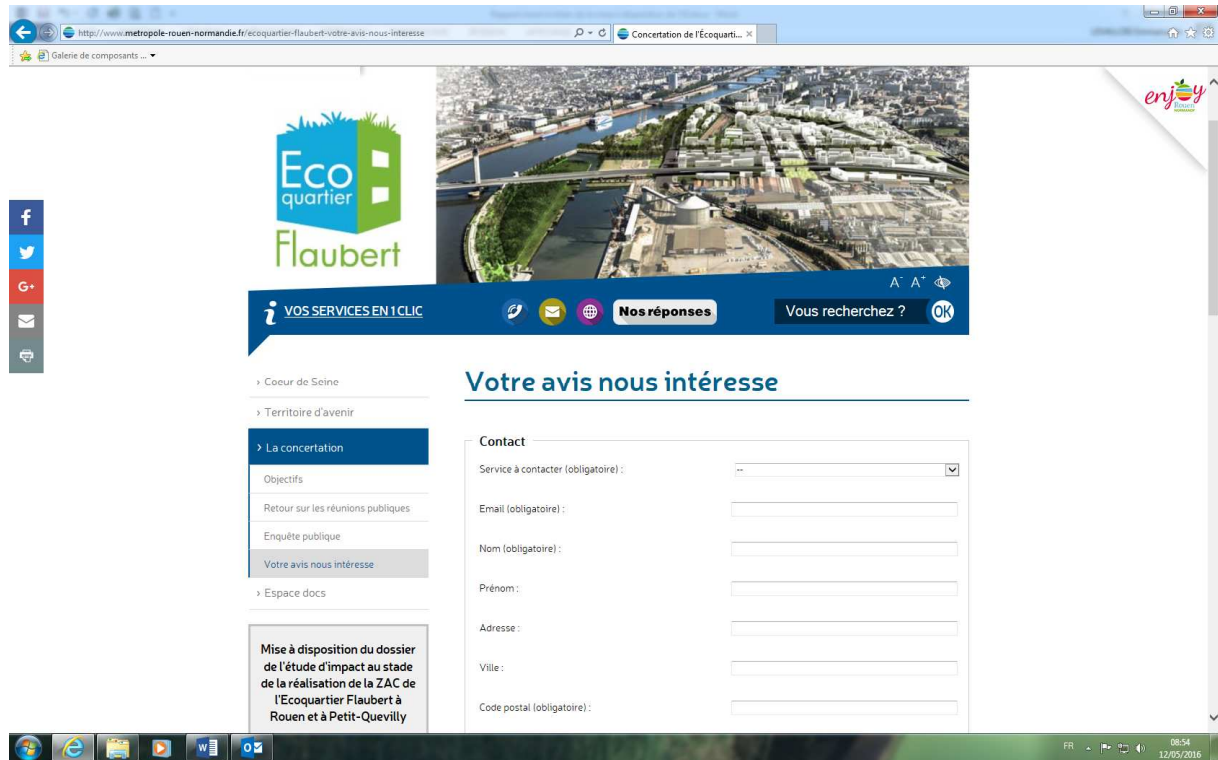
Tome 1. Etude d'impact - Réalisation de la ZAC

Eléments de réponse à l'avis actualisé du CGEDD 106 avril 2016

FR 08:54 12/05/2016

Cette page a été consultée 47 fois mais aucune observation ni question n'a été formulée.

Un **formulaire de contact « Donnez-nous votre avis »** a été créé pour que le public puisse laisser ses observations et suggestions.




Aucune observation n'a été formulée via ce formulaire.

L'affichage

Les modalités de la mise à disposition ont été annoncées, conformément à la délibération du 23 mars 2016 dans le Paris-Normandie en date du 21 avril 2016, soit 8 jours avant l'ouverture de la mise à disposition.


Paris Normandie du 21/04/2016

Divers



MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE

MISE À DISPOSITION DU DOSSIER DE L'ÉTUDE D'IMPACT DE LA RÉALISATION DE LA ZAC ÉCOQUARTIER FLAUBERT ROUEN ET PETIT-QUEVILLY



Le projet d'écoquartier Flaubert a fait l'objet d'une étude d'impact préalablement à la réalisation de la ZAC qui sera mise à disposition du public selon les modalités approuvées par délibération du bureau de la Métropole du 23 mars 2016.

Cette mise à disposition comprendra le dossier d'étude d'impact, le projet de réalisation de ZAC ainsi qu'un registre où pourront être consignés les avis et observations du public. Elle sera consultable à partir du 29 avril 2016 et pendant deux semaines aux jours et horaires habituels d'ouverture au siège de la MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE situé 14 bis, avenue Pasteur à Rouen.

Cette mise à disposition sera consultable au format numérique sur le site : <http://www.metropole-rouen-normandie.fr/ecoquartier-flaubert>. Les avis pourront être laissés sur le site Internet.

La durée

Cette mise à disposition a été organisée du 29 avril au 13 mai 2016, soit une durée de 15 jours conformément à la délibération du 23 mars 2016.